

Bulletin communal d'information Editeur responsable : Jean GUILLAUME, Bourgmestre **AOÛT 2003** 

N°22

### Editorial

<u>La solidarité</u>: Dépendance mutuelle entre les hommes/Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle. (Petit Larousse illustré).

La solidarité entre les hommes s'exprime de différentes manières. Dernièrement, à Herbeumont, nous avons vécu un bel exemple en la matière. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'exposition organisée en l'Eglise saint Nicolas durant le week-end du 15 août, un des responsables suggéra l'idée d'offrir aux résidents du home la « Bonne Espérance » la possibilité de profiter de cette activité culturelle exceptionnelle.

La réalisation de cette excellente initiative posait quelques problèmes. Il a été fait appel à la bonne volonté de quelques-uns de nos concitoyens. Un mini bus fut gracieusement mis à la disposition des organisateurs pour assurer de manière confortable le transport du home vers l'église et retour.

Ayant appris cette initiative, une personne d'Herbeumont fit don d'une somme destinée à l'achat de tartes, en vue d'offrir une collation à nos aînés qui feraient le déplacement vers le lieu de l'exposition. Une autre organisa le couvert et assura le café, et ainsi de suite...

Le bonheur de nos chers résidents se lisait sur leur visage, un après-midi de rêve pour eux. Leurs sourires et remerciements furent la plus belle des récompenses pour les organisateurs.

Voilà un ensemble de gestes simples qui procurèrent un rayon de soleil dans le cœur de ceux qui vivent l'automne de leur vie dans notre home.

Merci à tous et bravo.

J. GUILLAUME Bourgmestre

Périodique Bureau de dépôt 6880 BERTRIX





# Accueil extrascolaire

Madame, Monsieur.

En ce début de nouvelle année scolaire, il nous a paru important de vous informer sur la situation actuelle en matière d'accueil en dehors des heures scolaires au niveau de toutes les écoles de l'entité.

Un subside de 49.500 € nous a été octroyé par la Région Wallonne pour nous permettre d'équiper en matériel les lieux d'accueil.

### 1. Quels sont ces lieux?

Ces lieux sont les trois implantations communales, l'école maternelle libre d'Herbeumont et les clubs de l'entité qui en ont fait la demande, à savoir : le club de football et le club de gymnastique de Saint-Médard, auxquels pourraient s'ajouter d'autres clubs ou associations.

# 2. Quel type de matériel ?

Un Comité d'accompagnement du projet a été créé et a défini les achats de matériel en privilégiant les objectifs ci-dessous :

- sécuriser les cours de récréation par un treillis de hauteur adaptée.
- équiper les espaces d'accueil des écoles en mobilier et électroménager.
- favoriser la pratique de la psychomotricité tant dans des activités internes qu'externes,
- développer des activités musicales, ludiques, sportives et manuelles,
- aménager quelques jeux extérieurs.

Un règlement spécifique (somme allouée et projet à remettre) a été défini par ce même Comité pour le matériel obtenu par les clubs concernés.

Les jeux choisis ont été ventilés au travers des différentes tranches d'âge couvertes par le subside reçu, à savoir de 2 ans et demi à 12 ans.

Ce matériel est et reste propriété communale. Tout club ou association de l'entité peut en bénéficier sur remise d'un projet et approbation par le conseil communal.

# 3. Quelles sont les modalités de fonctionnement de l'accueil en dehors des heures scolaires ?

## 3.1 Accueil le matin et le soir

| Lieu d'accueil       |       | Horaire           | Responsable:      |
|----------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Herbeumont (Libre et | Matin | 7 H 30 – 8 H 30   | Nicole LEPERE     |
| Communal)*           | Soir  | 15 H 45 – 17 H 30 | Frédérique ROZET  |
| Saint – Médard       | Matin | 7 H 15 à 8 H 30   | Dominique CAIGNET |
|                      | Soir  | 15 H 45 à 18 H 00 | Corinne WANLIN    |

| Martilly | Actuellement, aucune demande ne nous est parvenue pour assure l'accueil. Vous pouvez contacter Catherine MATHELIN au 061, 41.29.52 si vous avez besoin d'un accueil pour votre (vos) enfant(s) le matin ou le soir. Monsieur Sébastien BOVIR est présent à l'école chaque matin vers 8 H 00. |
|----------|--|
|          | le matin ou le soir. Monsieur Sébastien BOVIR est présent à l'égal   |

<sup>\* &</sup>lt;u>Remarque</u> : L'accueil est réalisé dans les locaux de l'école communale. Les enseignantes de l'école maternelle vont y chercher les enfants le matin et les accompagnent le soir.

Le coût à charge des parents est fixé à 25 cents par quart d'heure. Les modalités d'inscription et le règlement sont disponibles dans chaque lieu d'accueil. Les horaires peuvent être adaptés ponctuellement en fonction des demandes.

# 3.2 Accueil le midi

| Lieux d'accueil     | Personnes responsables |
|---------------------|------------------------|
| Herbeumont Communal | Ingrid DAMAIN          |
|                     | Nicole LEPÈRE          |
|                     | Claudy LABIOUSE        |
| Herbeumont Libre    | Marie-Claire FONTAINE  |
| Saint-Médard        | Jeanne COLLARD         |
| Martilly            | Myriam CLAUDE          |

L'accueil de midi gratuit est organisé les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux. Des berlingots de cacao ou de jus d'orange sont disponibles au prix de 25 cents au sein des implantations communales. Le règlement de fonctionnement du temps de midi pour l'école maternelle libre sera expliqué aux parents lors d'une réunion qui se déroulera la dernière semaine du mois d'août.

Nous remercions les accueillantes ainsi que les enseignant(e)s pour le travail réalisé cette année au niveau de l'accueil extrascolaire, leur disponibilité, la formation suivie et surtout leur sens de l'accueil et de l'écoute aux enfants et aux parents.

# 4. Quels sont les projets à venir ?

Grâce à un subside de 100 % obtenu au niveau de la Communauté française, à partir du 1er décembre 2003, la commune engagera un(e) coordinateur (trice) de l'accueil extrascolaire à ½ temps dont les missions seront notamment les suivantes :

- suivre les projets, les actualiser et en développer d'autres,
- relever et analyser les besoins,
- assurer l'information aux différentes parties concernées
- assurer le lien avec et entre les opérateurs publics, associatifs et privés concernés.

Concrètement, un des objectifs immédiats est d'organiser des activités ponctuelles en dehors des périodes scolaires.

Nous espérons que ces quelques informations vous seront utiles et vous souhaitons à tous une bonne rentrée scolaire.

Catherine MATHELIN, Responsable de l'accueil pour Saint-Médard et Martilly,

Thierry MASSON, Echevin de l'enseignement

Claudy LABIOUSE, Directeur et responsable de l'accueil pour Herbeumont



Depuis le début de l'année 2002, des « rave-party » sont organisées en Belgique.

La « rave-party » est le nom donné à ces soirées de fête basées sur la musique techno et se déroulant dans des bâtiments désaffectés, des champs en jachère ou récoltés ou encore dans une clairière.

Aucune autorisation n'est sollicitée et personne (autorités ou propriétaires) n'est prévenu du projet d'investir les lieux.

La « rave-party » engendre la consommation de produits stupéfiants et provoque généralement des bagarres, nuisances sonores et autres pour les riverains.

Ce mouvement « rave » est apparu en Angleterre et s'est développé ensuite en France, mais vu les nombreux problèmes engendrés par ces soirées, celles-ci ont été successivement interdites par ces deux pays.

Suite à ces mesures d'interdiction, les « rave-party » se déplacent vers les pays limitrophes et notamment la Belgique.

En ce qui concerne notre commune, nous avons décidé de proscrire ce genre de manifestations et un arrêté de police est établi interdisant formellement l'organisation de « rave-party ».

Nous tenons donc à attirer votre attention sur ce phénomène et nous comptons sur votre vigilance afin d'empêcher notre commune d'être la cible de telles réunions.

C'est pourquoi, nous vous demandons de :

- Signaler aux services de police toute occupation suspecte de vos terrains ou bâtiments désaffectés :
  - au siège administratif dè la Zone de Police Semois & Lesse, rue Dr Lifrange, 12 6880 Bertrix au numéro de téléphone :
     061/46.57.60 la semaine entre 07.00 heures et 19.00 heures ;
  - > au 101 les WE et en-dehors des heures de bureau.
- Ne pas louer de prairie, de granges, de hangars, etc ...

Nous vous en remercions d'avance et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Bourgmestre

are with

Le Directeur de la Zone de Police Semois et Lesse Commissaire Divisionnaire Vincent LEONARD

# Les CONTRATS DE ATVIÈRE en tèle le samedi é septembre Tournée NATURE

Venez (re)découvrir les réalisations du Contrat de rivière SEMOIS et du TON en pleine nature ; ces projets d'actions sont de plus classés dans le réseau NATURA 2000

Au programme: Visite en bus suivant deux itinéraires:

- Le 1er parcours vous emmènera visiter les actions réalisées à travers le bassin du Ton et celui de la Haute-Semois.

La source du Ton à Châtillon, le milieu piscicole à vocation didactique et la réserve naturelle de la Cussignière à Baranzy, la reconstitution des méandres à Sivry ou encore les marais de la Haute-Semois, etc ...

Le rendez-vous est fixé à 8h30 (départ à 9h00) au parking du Complexe sportif de Saint-Léger.

- 2ème parcours à travers le bassin de la Basse-Semois.

A voir par exemple: la vallée du ruisseau de la Madeleine à Mortehan et du ruisseau des Munos à Bertrix, le tombeau du Géant à Botassart, ou encore le Pont de Claies à Laforêt, etc ...

Le rendez-vous est fixé à 8h30 (départ à 9h00) au parking de l'Esplanade du Château fort de Bouillon (derrière l'administration communale).

N'oubliez pas de vous inscrire (participation gratuite) et de prendre votre pique-nique du midi!









Une organisation du Contrat de rivière Semois et Ton, avec la collaboration du MRW et du Cabinet du Ministre Happart. Plus d'infos? : 063/230.893 - 63/230.941

# Lagestion et la protection des cours d'eau. Agissols!



Personnel actif d'une administration communale ou particulier, peutêtre vous posez-vous des questions en matière de gestion du cours d'eau ?... En tant que citoyen, quels sont mes droits et devoirs ? J'ai des problèmes d'érosion des berges, que puis-je faire? Puis-je couper les arbres le long du cours d'eau? Qui intervient dans la rivière? etc...

Les Contrats de rivière de la Semois, du Ton et de l'Attert, en collaboration avec le MRW (DCENN) et du bureau Eco-Tec vous proposent de répondre à ces questions les:

- lundi 15 septembre pour une 1/2 journée d'information "en chambre" à Arlon à la FUL (bâtiment académique; petit auditoire), dès 9heure.
- mardi 16 septembre, pour 1 journée sur le terrain à travers la Haute-Semois et la région du Ton et de l'Attert. Point de départ : parking de la FUL à Arlon ; à 9h.
- jeudi 18 septembre pour une 1/2 journée d'information "en chambre" à Cugnon (Commune de Bertrix); salle du village; dès 18heure.
- vendredi 19 septembre, pour 1 journée sur le terrain à travers la Basse-Semois. Rendez-vous au parking de l'Esplanade à Bouillon (derrière l'hôtel de ville) à 9h.

Information « en chambre » : Au programme: rappel de la législation en matière de gestion de nos cours d'eau (droits et devoirs du citoyen), présentation des divers gestionnaires et de leur champ d'actions, présentation en images de réalisations et de cas concrets de restauration de nos cours d'eau.

Interventions du MET (Ministère de l'Equipement et des Transports), du MRW (Ministère de la Région wallonne), de la Province (Service technique) et du bureau Eco-Tec.

Information sur le terrain: Un parcours est organisé afin de vous présenter diverses techniques de gestion et de protection des berges; De même, nous soumettrons à votre réflexion quelques problématiques de terrain. Intervention du bureau Eco-Tec. N'oubliez pas votre pique-nique du midi et des chaussures adaptées (bottines ou bottes).

Inscription souhaitée! A remettre au secrétariat du CRSemois à l'aide du coupon ci-joint (par fax, courriel ou courrier) pour le 10 septembre au plus tard.

# Contacts:

Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) Contrat de rivière Semois

Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon

Tél: 063/230.893 - 063/230.941

Fax: 063/230.800









Bureau Eco-Tec

Renseignements auprès du CRSemois: 063/230.893; CRTon: 063/230.941; ou du CRAttert: 063/227.855.

# AWE

# COMMUNIQUE DE PRESSE A.I.V.E.

### PROVINCE DE LUXEMBOURG

# DECLARATION DES SYSTEMES D'EPURATION INDIVIDUELLE PROCEDURES A SUIVRE PAR LES PARTICULIERS

# Du concret en matière d'épuration individuelle

L'entrée en vigueur du permis d'environnement et des ses arrêtés d'exécution a induit de nouvelles obligations pour le particulier. De fait depuis le 25 novembre 2002, si vous devez équiper votre immeuble d'un système d'épuration individuelle, vous devrez introduire soit une déclaration, soit un permis d'environnement:

Afin d'aider les particuliers dans cette démarche, le Service d'Assistance aux Communes de l'A.I.V.E. a élaboré un dossier consacré à la déclaration d'un système d'épuration individuelle que vous pouvez retirer auprès de votre Administration communale. Ce dossier permet à l'agent communal compétent de vous informer sur la démarche à suivre pour le placement de votre système (du choix du système d'épuration individuelle, jusqu'à son contrôle).

L'A.I.V.E. conseille donc aux personnes confrontées à la pose d'un système d'épuration individuelle, ainsi qu'à celles ayant déjà fait l'acquisition d'un tel système, de se renseigner auprès de leur administration communale sur leurs obligations spécifiques.

Pour les adeptes du Web, soulignons également qu'il vous est loisible de consulter et de télécharger le dossier « Procédure de déclaration d'un système d'épuration individuelle » à l'adresse suivante : <a href="http://www.aive.be">http://www.aive.be</a> dans la rubrique 'Assistance aux Communes', cliquer sur l'onglet 'Documents' du menu.

Si vous avez des questions, nous vous conseillons de lire la rubrique 'Infoligne' de ce même site Internet. De nouvelles 'questions-réponses' relatives à la déclaration d'un système d'épuration individuelle ont été récemment mises en ligne et vous avez toujours la possibilité de nous envoyer vos questions, l'A.I.V.E. vous répondra avec plaisir.

L'eau, c'est la vie. Ensemble préservons l'essentiel!